



Garantie Straumann®

1. ÉTENDUE DE LA GARANTIE ET BÉNÉFICIAIRES

Cette garantie («Garantie Straumann» comme définie ci-après) de l'Institut Straumann AG, Bâle, Suisse («Straumann») s'applique aux produits nommés ci-dessous; le médecin traitant/dentiste (l'«Utilisateur») en est l'unique bénéficiaire. Des tiers, notamment des patients ou des intermédiaires, ne peuvent déduire pour eux aucun droit de cette Garantie Straumann. La Garantie Straumann assure le remplacement des produits du système Straumann® Dental Implant System SDIS et certains produits Straumann® CARES® (les «Produits Straumann»), listés dans la rubrique 2. La Garantie Straumann assure uniquement le remplacement des produits Straumann, et ne couvre aucun des frais associés; y compris ceux engendrés par l'ensemble des traitements mais sans s'y limiter.

La garantie prolongée « Lifetime Plus » s'applique aux implants Straumann® Roxolid® et au système implantaire Straumann® PURE Ceramic. Elle couvre le remplacement du système implantaire Straumann® Roxolid®/PURE Ceramic, ainsi qu'une compensation pour un traitement supplémentaire d'un montant de CHF 1'500.— en cas de fracture d'un implant avec le système implantaire Straumann® Roxolid® Implant/PURE Ceramic.

2. PRODUITS STRAUMANN COUVERTS PAR LA GARANTIE STRAUMANN

	Implant	Partie secondaire fixée à un implant	Restauration fixée sur dent et sur implant*
Straumanne Straumanne Garantie de 5 ans	-	Remplacement par une partie secondaire en céramique équivalente, y compris par des barres et bridges à vissé(e)s en céramique*	Remplacement par une restauration en céramique équivalente**
Straumann° Straumann° Garantie de 10 ans	_	Remplacement d'une partie secondaire Novaloc® par une partie secondaire Novaloc® équivalente*** Remplacement par des barres et bridges à vissé(e)s métalliques équivalents*	Remplacement par une restauration métallique et en résine nanocéramique équivalente**
Straumann° Straumann° Ortal Impurity	Remplacement par un implant équivalent et une partie secondaire équivalente, si finalisés.	Remplacement par une partie se- condaire métallique équivalente	-
Straumann° Straumann° Straumann° Garantie Lifetime*	Remplacement par un implant équivalent et une partie secondaire équivalente, si nécessaire. En outre, pour le système implantaire Straumann® PURE Ceramic et les implants Roxolid®**** elle couvre une compensation pour un traitement d'un montant de CHF 1'500.— en cas de fracture d'un implant.	-	-

- * Hors produits consommables et produits rétentifs comme les ancrages à bille.
- ** Compris les coiffes, bridges et couronnes anatomiques Straumann® CARES®. À l'exclusion de tous les produits commercialisés par Straumann, notamment les inlays, onlays, facettes et couronnes partielles Straumann® CARES® ainsi que les produits Straumann® CARES® Guided Surgery.
- *** Hors matrices et inserts qui sont sujets à l'usure et à la déchirure.

^{****}Pas applicable aux Straumann® Mini Implants. Les Straumann® Mini Implants sont à la base de la garantie à vie de Straumann®.

3. CONDITIONS DE LA GARANTIE

Par la présente, Straumann garantit que si l'un des produits Straumann se révèle défectueux, suite à un défaut de résistance ou de stabilité du produit Straumann au cours de la période de garantie définie dans la rubrique 2, Straumann remplacera le Produit Straumann par le même produit, ou par un produit substantiellement équivalent, comme énoncé dans la rubrique 2. La période de garantie nommée ci-dessus débute lors du traitement avec un produit Straumann par l'Utilisateur, à la condition que les conditions de garantie suivantes soient remplies individuellement et collectivement et qu'elles soient documentées:

- 3.1 Seuls des Produits Straumann ont été utilisés et ils n'ont pas été associés avec des produits d'autres fabricants (à l'exception des produits Createch);
- 3.2 Les produits Straumann ont été retournés sous conditions stériles, désinfectés le cas échéant ou conformément aux indications du mode d'emploi;
- 3.3 Les Produits ont été utilisés conformément aux instructions de Straumann (telles qu'indiquées dans le mode d'emploi, entre autres) valides au moment du traitement, et des procédures dentaires reconnues ont été suivies pendant et après le traitement;
- 3.4 Bonne hygiène buccale du patient contrôlée par l'Utilisateur;
- 3.5 Pas de cas de garantie résultant d'un accident, d'un traumatisme ou de tout autre dommage provoqué par le patient ou par une tierce partie;
- 3.6 Le formulaire de garantie a été dûment complété et signé dans un délai de trois mois suivant la survenue du cas de garantie ; Il est recommandé d'établir le dossier de réclamation depuis le compte e-shop :
 - 1) Connectez-vous à votre compte e-shop. Si vous ne disposez pas de compte, vous pouvez en demander la création
 - 2)Cliquez sur « Libre service » ⇒ « Retours et incidents » ⇒ « Signaler un incident ».
 - 4) Saisissez les informations requises et cliquez sur « Soumettre ».
- 3.7 Pour les produits Straumann personnalisés, l'Utilisateur devra fournir à Straumann les données de conception
- 3.8 Des dispositions spéciales pour la garantie « Lifetime Plus » s'applique au système implantaire Straumann® PURE Ceramic et aux implants Roxolid® :
 - La réclamation pour le remplacement du produit doit d'abord être adressée puis validée, voir point 3.6. La garantie « Lifetime Plus » peut être invoquée dans une seconde étape. Après validation de votre réclamation, vous recevrez un courriel avec un lien. Cliquez sur le lien et indiquez toutes les informations requises pour faire valoir la garantie « Lifetime Plus », dans les 6 mois après la fracture.
 - **Remarque :** si vous optez pour le dossier papier, pensez à indiquer votre adresse électronique. Elle est indispensable pour recevoir le lien « Garantie Lifetime Plus ».

4. LIMITES ET LIMITATIONS

La Garantie Straumann est la seule garantie accordée par Straumann et s'applique en sus des droits de garantie conférés par le contrat de vente. L'Utilisateur reste libre de faire valoir ses droits auprès de son fournisseur. PAR LA PRÉSENTE, STRAUMANN REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE MANQUE-ÀGAGNER, DE DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS OU BIEN DE DOMMAGESCOLLATÉRAUX ET SPÉCIAUX, LIÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PRODUITS, SERVICES OU INFORMATIONS STRAUMANN.

5. TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Cette Garantie Straumann s'applique partout dans le monde aux produits Straumann vendus par une société affiliée Straumann ou par un distributeur officiel de Straumann.

La garantie « Lifetime Plus » du système implantaire Straumann® PURE Ceramic et des implants Roxolid® n'est applicable que si l'utilisateur pratique dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Suède, Suisse, USA.

6. MODIFICATION OU RÉSILIATION

Straumann peut à tout moment modifier ou résilier la présente garantie Straumann, dans sa totalité ou en partie. Les modifications apportées à la Garantie Straumann, ou la résiliation de celle-ci, n'affecteront pas la garantie concédée aux termes de la présente Garantie Straumann sur les Produits Straumann installés avant la date de modification ou de résiliation.



ÉTABLISSEZ LE DOSSIER DE RÉCLAMATION DEPUIS LE COMPTE E-SHOP

WWW.STRAUMANN.CH/FR/ESHOP

International Headquarters

Institut Straumann AG
Peter Merian-Weg 12
CH-4002 Basel, Switzerland
Phone +41 (0)61 965 11 11
Fax +41 (0)61 965 11 01
www.straumann.com

National Distributor

Institut Straumann AG Straumann Suisse Peter Merian-Weg 12 Case postale CH-4002 Bâle www.straumann.ch

Conseil clientèle / acceptation des commandes

 Tél. commande :
 0800 810 812

 Tél. assistance technique :
 0800 810 814

 Tél. CARES® :
 0800 810 816

 E-mail :
 ch.sales@straumann.com

© Institut Straumann AG, 2018. Tous droits réservés.

Straumann® et/ou les autres marques commerciales et logos de Straumann® mentionnés ici sont des marques commerciales ou marques déposées de Straumann Holding AG et/ou de ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.

Votre droit de contestation : si vous vous opposez au traitement de vos données à des fins publicitaires ou souhaitez retirer un consentement donné, il suffit de l'indiquer à tout moment à notre responsable de la protection des données par e-mail à l'adresse privacy.ch@straumann.com ou par courrier postal à l'Institut Straumann AG, Responsable de la protection des données, Peter Merian-Weg 12, 4002 Bâle. Il en va de même si vous souhaitez vous opposer au traitement de vos données pour des motifs découlant de votre situation particulière.

